L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN..... $10
DO TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 } payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 8 AVRIL 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

CLOTURE DE LA SESSION LEGISLATIVE.

La législature s'est ajournée hier matin à 4 heures, après une dernière séance de près de onze heures, après une laborieuse session de quatre-vingt-quinze jours. Parmi les mesures qu'elle a adoptées, il faut citer le bill pour la division de l'Etat en districts congressionnels; le bill des réformes financières, le bill pour la liquidation de diverses banques; le bill pour la création d'une Cour d'appels en matière criminelle, etc. Quant aux bills d'un intérêt particulier qui ont été adoptés ou rejetés, il serait assez difficile de les compter aujourd'hui; car ils sont nombreux.

Le bill du budget et de l'Etat (Revenue Bill) n'a pu être adopté, faute de tems. La majorité de la législature a montré le plus louable désir de mettre les ressources du trésor au niveau de ses besoins; mais malheureusement elle a si longtemps différé ce dernier bill qu'une faible minorité a suffi pour le faire échouer, grâce à quelques manœuvres parlementaires, parfaitement légales, nous en convenons, mais qui peut-être auraient dû en cette circonstance céder à la nécessité. Le bill des banques qui avait été adopté par la Chambre, a succombé de la même façon au Sénat.

Si la Législature n'a pas accompli tout ce qu'on pouvait attendre d'elle, cela est dû en grande partie aux difficultés de la tâche qui lui était imposée. Le bill des districts par exemple a absorbé un tems énorme, et cela s'explique tout à la fois et par son importance et par les luttes d'opinion qu'il a soulevait. Bien qu'il eut été l'un des premiers bills présentés à la Chambre, il a été l'un des derniers adoptés; et c'est seulement quelques heures avant l'ajournement qu'il a été signé par le Gouverneur.

Il faut reconnaître aussi que cette session, toute aussi féconde que les précédentes en rapports sur des objets importans, a vu traiter plusieurs questions qui devaient entraver nécessairement la marche de ses travaux. L'affaire des élections contestées qui s'est prolongée pendant tant et de si longues séances, a causé nécessairement un notable retard dans l'expédition des affaires.

Ce n'est pas seulement dans la livre des lois qu'il faudra chercher les résultats de la session: il faudra aussi les demander aux procès-verbaux des discussions, car ces discussions ont, dans certains cas, singulièrement avancé des questions qui jusqu'alors n'avaient point été éclaircies. C'est là aussi que l'on trouvera la preuve du talent qui distingue un bon nombre de nos législateurs: c'est là qu'on reconnaîtra avec satisfaction que la Législature Louisianaise s'est distinguée cette fois par la convenance et la modération des débats. Dans aucune circonstance les membres des opinions les plus opposées ne se sont laissés aller à de blessantes personnalités, trop fréquentes dans certaines législatures, trop fréquentes même au Congrès, et ce mérite est assez caractéristique pour que nous soyons assez heureux de le mentionner.

En somme, la Législature s'est donc distinguée par son activité, son habileté et sa modération. S'il y a eu quelques exceptions à cette règle, ce n'est pas dans ce rapide coup d'œil rétro-prétif que nous voulons les signaler. Peut-être y reviendrons-nous: aujourd'hui nous nous contenterons d'indiquer les traits généraux de la session qui s'est close hier, et ces traits font honneur à nos Représentans.

AMENDE DU GENERAL JACKSON.—Le dépôt littéraire de Morgan, Exchange Place, met aujourd'hui en vente le *Rapport relatif à l'amende imposée en 1815 au général Jackson par le juge Hall.* Ce rapport, présenté à la législature durant la dernière session, est un document historique du plus haut intérêt, il touche à des questions qui sont encore palpitantes pour nos concitoyens; et de plus il s'appuie sur de nombreuses pièces originales tout-à-fait nouvelles ou n'ayant reçu qu'une demi publicité, et qui jettent un grand jour sur de glorieux événemens enregistrés par l'histoire.

LE CONCORD.—La barque *Margaret Hugg*, venant de Rio-Janeiro, qu'elle a quitté le 15 février, est arrivée à Hampton-Roads le 28 mars dernier, ayant à bord cent quatre-vingt-deux hommes, officiers et matelots, de l'équipage du sloop de guerre des Etats-Unis *Concord*, qui sert perdu dernièrement. Ils étaient arrivés à Rio Janeiro, partie à bord du navire *John Adams*, partie à bord d'un brick portugais.

BIENVENUE.—Le bateau à vapeur *Utility*, allant de Georgetown à Chéraw (Caroline du Sud) a sauté dernièrement dans une lutte de vitesse qu'il avait engagée avec l'*Osceola*. Heureusement, sauf la perte du navire, on n'a pas à regretter d'accidens graves. L'*Osceola* s'est empressé de recueillir les passagers et l'équipage.

JAMAIQUE.—Nous avons obtenu hier soir, un journal de Kingston du 31 mars. Il annonce que la nuit précédente on avait ressenti deux fortes secousses de tremblement de terre, mais il ne parle d'aucun sinistre. Boyer venait d'arriver sur le navire de guerre anglais Sybil; il avait avec lui une forte somme en or.

MEXIQUE.—La corvette des E. U. *Falmouth*, partie de Vera-Cruz le 24 mars, est arrivée à Pensacola le 1er du courant. La corvette Vincennes et le cutter Woodbury, tous deux de la marine des E. U. étaient à l'ancre à l'île de Sacrifices. Le Woodbury avait à bord $100,000 destinées pour la Nlle. Orléans. Les officiers du Falmouth confirment la nouvelle que nous avons déjà donnée, que Santa-Anna a son arrivée à Mexico avait ordonné de faire fusiller tous les prisonniers Texiens de Mier, mais que le lendemain il avait donné contr'ordre. Il a renvoyé tous ses ministres et en a nommé d'autres. Il régnait une grande fermentation dans les provinces de l'ouest. Un droit additionnal a été imposé sur l'exportation des espèces; de sorte que l'on a actuellement à payer 10 cents par piastre, de Mexico pour l'Europe ou les Etats-Unis, et 9 cents de Vera-Cruz ou de Tampico. Santa-Anna a ordonné une levée de 15,000 hommes, a rappelé le général Minon, qui commandait les troupes qui sont devant Campêche, et l'a fait mettre en prison au fort d'Ulloa.

On disait à Vera Cruz que le gouvernement mexicain n'était pas disposé à faire le premier paiement des indemnités dues aux Etats-Unis le 30 mars.

Les colonels Green et Fisher, ainsi que 17 autres prisonniers texiens, sont arrivés à Mexico, le 16 mars. Le jeune Critenden était du nombre.

La gazette Vigilent, capitaine Barber, de la Nouvelle-Orléans, a été capturée par l'escadre mexicaine, et envoyée à Vera-Cruz.

Le vieux bateau à vapeur Champion, a été vendu à Vera-Cruz $10,000.

Nous recevons de l'administration du Théâtre communication de la lettre suivante, que nous publions avec plaisir:

Nouvelle-Orléans, le 5 avril 1843.

Monsieur,

M. Bernard m'a remis de votre part et au nom de MM. les artistes du Théâtre d'Orléans, une somme de $300 pour les malheureux de la Guadeloupe.

Je vous prie d'être mon interprète auprès de MM. les artistes. Veuillez leur dire qu'ils ont noblement dégagé leur parole et la mienne, et que je suis heureux de leur exprimer la reconnaissance de nos infortunés compatriotes et ma bien vive satisfaction personnelle.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le consul de France,
AIME ROGER.

M. Davis, &c. à la Nouvelle-Orléans.

Les habitans des colonies françaises d'Amérique se préoccupent très vivement des conséquences menaçantes que doivent avoir pour eux et pour les planteurs des Etats méridionaux de l'Union les efforts sans cesse croissants de l'abolitionisme anglais. Aussi désirent-ils s'entendre avec ces Etats, aussi leur qu'avec les colonies espagnoles, pour la défense commune de leurs intérêts. Un de leurs délégués, M. JOLLIVET, membre de la Chambre des Députés, vient à cet effet d'adresser aux habitans de la Louisiane et autres Etats du Sud une lettre que nous reproduisons:

AUX HABITANS DE LA LOUISIANE ET AUTRES ETATS DU SUD.

"*Messieurs.*—Le gouvernement Anglais a remplacé l'esclavage par l'apprentissage, dans ses colonies d'Amérique, en 1834, et a définitivement aboli l'esclavage en 1838.

"La Jamaïque, la Guyanne, la Trinité, la Barbade, Ste.-Lucie, la Dominique et Antigue, ont produit.

En 1838.....2,759,000 quintaux anglais de sucre.

En 1839.....1,923,000 quintaux seulement.

"Ainsi, dans un an, la production du sucre a diminué de 836,000 quintaux, d'un tiers. Cette diminution considérable est désormais un fait incontestable, il a été publiquement reconnu, en mai 1841, dans le parlement d'Angleterre, par lord *John Russel*, alors ministre des colonies; par *M. Baring*, chancelier de l'Echiquier; par *M. Gladstone*, aujourd'hui sous secrétaire d'Etat; par *Sir R. Peel*, premier ministre; par tous les orateurs ministériels et de l'opposition.

"Lord *John Russel* a confessé que la production du sucre était dans une progression toujours décroissante, qu'elle pourrait bien cesser tout-à-fait, mais il ajouté que l'Angleterre trouverait des compensations dans l'Inde.

"Lord Stanley, ministre de colonies, après avoir fait un tableau magnifique de l'Inde, et des destinées qui lui sont réservées, termine par ces paroles:

"Déjà elle importe plus de produits de nos manufactures que le Brésil; nos importations vont y recevoir un grand accroissement, et il ne manquait que des échanges; elle nous donnera du riz moins cher, du sucre, non sucre meilleur et moins cher que dans le reste du monde."

"Cette tendance favorable des hommes d'état anglais vers leurs possessions de l'Inde; cette préférence avouée par l'ancien ministre et par le ministre actuel des colonies, expliquent, pour les moins clairvoyans, l'initiative que l'Angleterre a prise dans l'abolition de la traite et de l'esclavage.

"S'il est vrai que les dindons Anglais: méthodistes, anabaptistes, quakers, &c., soient joués à l'abolition par principe religieux, il est permis de penser que le gouvernement anglais a été mû par une pensée plus mondaine, par un calcul purement politique. L'Angleterre n'aurait jamais consenti à abolir l'esclavage, à compromettre l'avenir de la production, *depuis produire*, à la Jamaïque, à la Trinité, à la Barbade, &c. sans l'espoir que les Etats-Unis d'Amérique, Cuba et Porto Rico, le Brésil et les Antilles françaises, seraient un jour forcées de l'imiter.

"L'Angleterre, après avoir aboli l'esclavage dans ses colonies, veut imposer son exemple aux autres colonies, quoiqu'elle sache, ou plutôt parce qu'elle sait que leur ruine sera la conséquence inévitable de l'abolition de l'esclavage.

"Les projets de l'Angleterre se manifestent en France par l'envoi de missionnaires abolitionistes anglais, par l'action de la diplomatie anglaise sur notre gouvernement, par l'influence que l'*anti-slavery society* exerce sur certains journaux français.

"Nos colonies résistent.

"Les conseils coloniaux qui les représentent, les gouverneurs et les fonctionnaires qui les administrent, viennent de repousser à l'unanimité les projets d'émancipation que le gouvernement avait soumis à leurs délibérations; leur résistance serait plus efficace, leurs moyens de résistance plus puissans, si les Etats du Sud de l'Union américaine, les îles espagnoles et le Brésil faisaient cause commune avec elles.

"Il serait superflu de vous montrer quels avantages résulteraient de cette alliance.

"Vous comprenez ainsi que le jour où l'émancipation serait opérée dans tout l'archipel des Antilles, il serait bien difficile que les états du sud de l'Union échappassent à la contagion, au péril de l'exemple. M. de Gasparin, dans la séance de la Chambre des Députés du 28 janvier, a publiquement déclaré à ce sujet ses vœux et ses espérances. Votre ambassadeur à Paris ne peut qu'être favorable à l'alliance que je vous propose; mais les positions officielles commandent une réserve qui ne nous permet pas d'en espérer un concours actif, incessant, que sollicitude qu'on ne peut attendre que des intérêts menacés.

"C'est donc à vous-mêmes, Messieurs, que j'ai cru devoir adresser l'invitation de vous concerter avec les délégués des colonies françaises.

"Vous pourriez, si tel était votre désir, organiser dans votre Etat et dans les états voisins, des comités de correspondances avec lesquels j'offre de me mettre sur-le-champ en communication.

"Je leur demanderai tous les documents que peut leur fournir la connaissance des hommes, des choses et des lieux; et, de mon côté, je m'empresserai de leur soumettre le plan de notre défense commune.

"Veuillez, Messieurs, agréer l'assurance de ma parfaite considération.

A. JOLLIVET,
Membre de la Chambre des Députés de France, delegués de la Martinique.

Cette première ouverture sera bientôt appuyée par une délégation des habitans les plus considérables de la Martinique et de la Guadeloupe qui viendront parmi nous s'entendre sur les bases d'une alliance qui ne saurait manquer d'être de la plus grande utilité pour toutes les parties contractantes.

E. L. BOLWER, le romancier à la mode, déclare qu'il va déposer la plume du romancier pour se livrer à des travaux plus sérieux. C'est une mauvaise nouvelle pour ceux qui aiment l'imagination jointe aux mérites d'un style élégant. Par bonheur, cet engagement pourrait bien n'être qu'un serment d'amoureux.

MAUVAISE DE CORDES.—Une enquête fort longue et fort manuscrite n'a jeté aucune lumière sur ce crime mystérieux. Après avoir entendu et soigneusement pesé tous les témoignages, le jury a déclaré que Corbin avait été tué par une personne inconnue. Ce verdict met hors de prévention tout à la fois Colton et sa femme. Voici ce que dit à ce sujet le *Tribune* de New-York:

"Rien, dans les nombreuses dépositions qui ont été entendues, n'a pu fixer les soupçons sur personne, et l'affaire reste enveloppée du même mystère qu'à son origine. Ce fait, qu'un homme a été tué d'un coup de pistolet dans une grande rue, à quelques pas seulement d'une des places les plus fréquentées de la ville, à une heure où la foule remplit d'ordinaire les rues, et que le meurtrier échappe même au soupçon, ce fait, disons-nous, a quelque chose d'alarmant. Cette à savoir maintenant les lumières que le temps jettera sur cette triste affaire; en ce moment règne un mystère, et qui nous assure qu'il n'en sera pas de ce meurtre comme celui de Mary Rogers!"

RAPPORT OFFICIEL
CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

JEUDI, 6 avril 1843.
(*Séance du soir.*)

Sur motion de M. Nicholls, la Chambre s'occupe du bill du Sénat qui autorise la construction d'un arsenal à l'emplacement attenant à la maison d'Etat.

M. Boudousquié propose un amendement qui est adopté, et le bill passe.

M. Wadsworth présente une résolution à l'effet de remercier M. Gov. T. Dunbar de la fidélité qu'il a mise à remplir ses devoirs en sa capacité d'ingénieur d'Etat.

M. Ratliff ne veut pas que la Chambre censure le gouverneur, quoiqu'il ait la plus haute opinion de l'ex-ingénieur.

M. Wadsworth désirerait savoir si la liberté de la Chambre est enchaînée au point qu'elle ne puisse exprimer sa reconnaissance à un officier que le gouverneur a déplacé. Il ne pas besoin, pour exprimer son opinion, de savoir quelle est celle de l'Exécutif. Il espère que la Chambre ne se montrera pas un parti pris. M. Dunbar, par la fidélité qu'il a mise à remplir ses devoirs, a épargné à l'Etat une dépense de $30,000, et mérite par conséquent la reconnaissance de la Chambre. Il croit que la direction des travaux intérieurs a été placée dans des mains incompétentes. Cependant la résolution n'exprime pas cette opinion, qui lui est toute personnelle.

M. Boudousquié ajoute quelques paroles à la louange de M. Dunbar. On ne peut raisonnablement objecter à la résolution de M. Wadsworth.

M. Brewer est un de ceux qui ont signé la pétition pour le maintien de M. Dunbar comme ingénieur d'Etat. Cependant il ne croit pas qu'aucun officier de l'Etat ait droit aux remercemens de la Législature, pour avoir rempli fidèlement ses devoirs.

L'officier qui agit constamment dans la règle acquiert la réputation universelle. Mais il ne faut pas voter des résolutions ni pour louer ni pour condamner.

M. Clark expose en peu de mots les services rendus par M. Dunbar à la tête d'Etat et soutient les résolutions comme un acte de justice.

M. Ratliff fait observer que les termes dans lesquels est conçue la résolution violent le respect que la Chambre doit avoir pour l'Exécutif. Il est parfaitement juste que les ingénieur est un homme d'un grand mérite, mais il ne faut pas censurer le gouverneur qui l'a déplacé. Nous ne saurions soumettre ce dernier à aucun contrôle. M. Dunbar est un homme qui possède de hautes capacités sans doute, et les résultats de son déplacement nous feront savoir plus tard si le gouverneur a bien ou mal fait. Mais il faut savoir attendre, avant de censurer l'Exécutif.

M. Wadsworth déclare son seul but est de rendre justice à M. Dunbar. Il ne voit pas pourquoi on lui dénierait la liberté de parler. Il retirne que le gouverneur a commis un acte d'injustice, pour l'uniquement une de ses créatures. C'est son opinion, mais la résolution garde le silence à cet égard. M. Dunbar est très versé dans la pratique de sa profession, il a rendu des services à l'Etat. Cependant on le déplace! Peut-on nier ces faits? Et cela parceque l'Exécutif a nommé un remplaçant à M. Dunbar!

M. Brewer dit que il le but de la résolution est seulement de censurer le gouverneur, il sera le premier à la repousser. Déclarer que cette résolution est une censure tacite passée sur les actes officiels que le gouverneur a déplacé, sur M. Roselius, par exemple, l'ex-avocat général, et l'un des membres les plus éminens du barreau de la Nouvelle-Orléans. Si nous voulons exprimer notre reconnaissance à un officier, il faut agir de même envers tous les autres, s'ils la méritent: la justice le requiert. Si c'est au contraire un vote de censure dirigé contre l'Exécutif, il espère que la Chambre le repoussera.

M. Wadsworth dit que les raisons alléguées pour faire rejeter sa résolution ne sont nullement fondées en justice. On voudrait que la Chambre votât des remercîmens à tous les autres officiers que le gouverneur a déplacés. Ce n'est pas raisonnable. M. Dunbar a su prouver sa haute compétence par chacun de ses actes. Devons-nous refuser de lui rendre justice, parce que nous ne saurions agir de même envers les autres officiers. Lorsque M. Gardère perdit sa place, on lui vota des remercîmens. Ce fut lui M. Wadsworth, qui rédigea la résolution où ils étaient contenus, quoiqu'il n'ait pas pour la nomination d'un autre candidat à la place de trésorier.

M. Brewer propose un amendement à l'effet d'inclure dans la résolution divers officiers qui ont été déplacés.

M. Flocker propose d'ôter tous les adverbes.

M. Ogden dit qu'il condamne le Gouverneur Mouton pour avoir déplacé M. Dunbar; mais il croit cependant que la résolution est indigne de la Chambre. Il demande que l'on dépose sur le bureau la résolution et les amendemens. La motion est repoussée par 37 voix contre 13.

M. Philips propose de déposer tous les amendemens sur le bureau. Sa motion est adoptée par 38 voix contre 11.

M. Wadsworth réclame la mise aux voix de la question préalable. Sa motion est adoptée.

La résolution est adoptée par 37 voix contre 11.

M. Brewer demande qu'il lui soit permis de présenter une résolution pour adresser les remercîmens de la Législature à tous les officiers qui, après avoir rempli fidèlement leurs devoirs, ont été déplacés. La Chambre propose d'accorder la dispense.

L'Orateur se trouvant indisposé, est obligé de quitter la salle. M. Branhear est nommé Orateur par intérim par un vote de 37 contre 34. Ces 14 voix sont réparties entre plusieurs membres.

La Chambre s'occupe du bill du Sénat pour venir au secours d'Auguste Hilard, et y donne son concours.

M. Philips, du comité chargé d'examiner les comptes de G. T. Dunbar, déclare que ce comité a trouvé toutes comptes corrects.

Le bill du Sénat relatif aux banques est pris en considération et, sur motion de M. Hunt, amendé de manière à ce que le Bureau de circulation, composé des secrétaire d'Etat et des trésorier d'Etat, lesquels toucheront un salaire additionnel de $1200.

M. Claiborne propose un amendement qui est déposé sur le bureau.

M. Hunt propose une autre section à l'effet d'autoriser les commissaires d'une banque de la première paroissent les tiibeaux. Adopté.—Le bill passe.

Sur motion de M. Voorhies, la Chambre consent à une députation du Sénat qui a pour but la nomination d'un comité des deux Chambres chargé d'examiner les lois relatives à l'inspection du tabac, et de présenter un rapport sur ce sujet à la prochaine session.

La Chambre poursuit la délibération sur le bill des revenus.

La section additionnelle présentée par M. Ratliff, et qui a pour but le prélèvement d'une taxe de $1 sur chaque citoyen libre et blanc résidant dans cet Etat, donne lieu à quelques débats et est enfin déposée sur le bureau.

M. Delessus présente une section à l'effet de taxer les dentistes, les restaurateurs, ceux qui tiennent des amphithéâtres pour les combats de coqs, &c. Adopté.

M.——— soumet une autre section à l'effet de taxer les propriétés de ceux qui ne résident pas dans l'Etat. Rejetée.

La Chambre refuse d'accorder la dispense des règles pour l'adoption finale.

M. Philips présente une résolution à l'effet de rappeler la résolution relative à l'ajournement des Chambres, et de fixer cet ajournement à samedi le 8, afin de pouvoir passer le bill des revenus.

M. Ratliff propose un complément par lequel la taxe additionnelle sur les terres et les esclaves, serait remboursée, et une taxe de capitation substituée. Rejeté pour la dispense des règles, si l'on connaît à inclure ces nouvelles dispositionsdans le bill.

M. Philips déclare qu'il est prêt, quant à lui, à retrancher la taxe sur les terres, mais qu'il ne consentira jamais à l'introduction dans l'Etat du libre esclavage.

M. Clark demande que l'on reprenne en considération la vote sur la dispense des règles.

M. Philips retire sa résolution.

La 3me section du bill est tranchée.

La Chambre accorde la dispense des règles, pour permettre au greffier de procéder à la 3me. lecture du bill. Le bill passe.

M. Ratliff réclame la prise en considération de sa résolution qui a pour but de rappeler la résolution du Sénat.

M. Hunt parle avec force en faveur de la résolution. C'est le seul moyen qui nous reste pour passer le bill des revenus.

M. Brewer est en faveur de l'ajournement immédiat, à moins que la Chambre ne se décide à reprendre le bill en considération.

M. Philips croit qu'il serait urgent de passer un bill qui doit épargner à l'Etat une dépense de $40,000.

Après un court débat, la résolution est rejetée.

La Chambre s'occupe des amendemens du Sénat au bill relatif aux banques et y donne son concours après l'avoir amendé.

Le rapport du comité de conférence sur le bill relatif à la distribution de certains volumes des papiers d'Etat américains, est pris en considération et adopté.

Sur motion de M. Ratliff, la Chambre se constitue en comité général, et adopte avec plusieurs amendemens le bill des dépenses éventuelles.

La Chambre accepte aussi le bill des dépenses éventuelles du Sénat et l'adopte.

Sur motion de M. Ratliff, la Chambre vote ses remercîmens à l'Orateur intérimaire.

La Chambre donne son concours à une résolution du Sénat à l'effet de nommer un comité des affaires étrangères chargé de se rendre auprès du gouverneur et de lui demander s'il n'a aucun message à envoyer à la Législature.

Le comité après une absence de quelques minutes, vient annoncer à la Chambre que le gouverneur n'a plus aucune communication à adresser à la Législature.

M. Brashear, remercie alors la Chambre de l'avoir nommé Orateur *pro tempore*, et la félicite sur le bon ordre qui a toujours régné parmi ses membres.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd hui de 24 (cents) le baril, d'après le tarif, les boulangers donneront 41 1/8 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi 10 avril prochain. Les pains de seconde qualité, ou de 1re pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, soit 51 3/4 onces.

Nouvelle Orléans, le 7 avril 1843.

WM. FERET, Maire.

QUE NE PORTE E PAS DE PERRUQUES. Vu la rareté et la modicité du baume de Circassie, le plus merveilleux et celui qui active le plus la croissance des cheveux, on peut se procurer ce précieux cosmétique à la boutique de coiffure du coiffeur à Rome, No. 78, rue des Magasins, vis-à-vis la rue Bienville, où il a établi son salon de coiffure. Les preuves évidentes qui nous arrivent journellement de la rareté de cet article nous ont engagé à en faire venir de nouveaux envois, afin que ceux qui en désirent puissent en avoir facilement. Il a été prouvé positivement la chute des cheveux, donne-la racine et rachète de nouveau de la vigueur à la circulation, MM. C. L. & B. donnent des références personnelles à ceux qui doutent de ce que nous avançons.

[*Picayune*]

SALSEPAREILLE DE SAND.

QUE Cette préparation, sans égale, a fait les cures les plus surprenantes de toutes celles qui sont connues en médecine, dans la médecine, on le sait, on a rien employé qu'elle soit, ou mûrie le but élevé auquel elle est arrivée. Des malades qui ont souffert pendant longues années de diverses affections chroniques, ont dépensé beaucoup d'argent en voyages et frais de médecines, et qui ne doivent leur santé à toutes ces dépenses que l'humanité peut souffrir, se sont guéris radicalement par l'usage de quelques bouteilles de salse-pareille. Les rhumatismes chroniques, chancres, dartres, hémorroïdes, tumeurs, ulcères, dolor de dos et de reins, ulcères de la gorge et du nez, scrofule, hémorrhoïdes, maladies chroniques des yeux, eruptions cutanées, &c. cèdent à l'usage de ce spécifique. Toutes les maladies qui ont leur origine dans l'impureté du sang ou des humeurs, seront promptement et radicalement guéries par l'usage de cette salse-pareille, qui purifie le sang et la circulation. Comme il traverse tous les obstacles en passant dans le canal alimentaire, le malade éprouve d'une manière sensible les progrès de la cure caractère de la Salsepareille

Pour plus amples détails, tour les divers avis dans ce journal et ailleurs.

QUE Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sand et C. A. Augustin, chimistes, pharmaciens en gramt, 211, encoignure Broadway et Chatham street, New York.

Vente en détail, en gros, en détail et pour l'exportation, à leur Bureau Méridional, rue No. 2 Charles, No 12, Nouvelle-Orléans.

Vendue aussi par Bickles et Co. No. 60 rue du Canal rue A. Olivier et Co. 84, rue de Chartres, et par Dubiho, 104, rue de Chartres, et par tous les apothicaires et droguistes des Etats-Unis.

PRIX, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.

QUE Attention—Invitons pour demander la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 7 av—QUE

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ENTRÉES

Barque Inca, Conklin, Liverpool,	Mous & Gidings
Brick Chantam Hunter, New York,	do
Goelet Jersey Oak, Brew & Hunter,	J Alexander
Washington Johnson, Ilavre,	do
Saunders, Merrymans, New York,	Bridge & Bro
Maria, Kilderkin, Mobile,	D Lobman
Steamer Western Belle, Young, Louisville,	Capd

ARRIVÉS.

Bureau de remorque Rean, Martin, des Passes		
Schooner Hermione Pierce, Mobile, des Passes		
Barque Catherine, Wingate, de St. Thomas		
Navire Boute Caroline, Orsin, de Liverpool		
Navire Décatur, Smith, de Liverpool		
Brick Jaime, Sa ail, de Boston		
Navire Louise Lauriff, de New York.		
Brick Ottawa, McNeal, de Philadelphie.		
Brick Osper, Crowe Ide Providence, R I		
Brick Arcturus, Pinsmer, de St Thomas		
Brick North Bend, Spence, de Philadelphie.		
Brick Transto, Fates, de Boston		
Brick Monroe, Oldcliff, de Boston.		
Goel. Commerce, Parson, du Grand Caiman.		
Goel. Casilda, Goodell, de Providence, R I.		
Steamer Mount Vernon, Fa ken, Cincinnati.		
" Somerville, Van Dusen, Louisville.		
" Empress, Hank, Cincinnati.		
" Meteor Dunbar, St Louis.		
" Lade, Clark, Vicksburg.		
" Ohio Belle, Jones, Cincinnati.		

QUE Ni le capitaine ni les consignataires ne pourront les actes contraires par l'equipage de ce barque anglaise Pell'erine.

9 av A GORDON, WYLIE & Co.

QUE Les consignataires par les navires St. LEON, capitaine Whitney, pour la Havre, et ROBIERI, capitaine Gras, pour Liverpool, sont invités à porter leur manifeste de mardi, de bonne heure à la Douane.

9 av R. & J. F. WHITNEY & Co.

AVIS.

UN billet de banque de dix cents est perdu le 7 courant, vers 3 heures de l'après-midi, rue Royale, de l'encoignure de la rue de la Douane jusqu'au milieu de l'îlot entre St. Louis et Conti. Une récompense sera accordée par le propriétaire à la personne qui pourra trouver et qui voudra en faire remise.

S'adresser au No 100, rue Royale. 6 avril—1

ON demande une demoiselle connaissant le commerce pour tenir la vente dans une maison de nouveauté, qu'elle sait de bonne dépendance.

S'adresser au Bureau de l'Abeille. 9 av—3

L'ESPRIT de Thérébenthine en emballement du navire St Louis, de New York, à vendre par

8 av ROBERTS & HALL, 75 Magasins

FROMAGE—50 caisses hollande, en débarquement du navire Louise, de New York, à vendre par

8 av ROBERTS & HALL, 75 Magasins

A VENDRE. Une Militresse âgée d'environ 19 ans, bonne domestique de maison et couturière, de bon caractère, et pleine-ment garantie, elle sera vendue aux mains d'un bon maître. S'adresser à

SHULTZ, HADDEN & LEACH,
8 avril 26, Poydras.

GRAISSE—5 barils et 600 barillets, à vendre par

SHULTZ, HADDEN & LEACH,
8 av 26, Poydras.

SUIF—25 barils, à vendre par

SHULTZ, HADDEN & LEACH,
8 av 26, Poydras.

PORC Bulk—10,000 livres, à vendre par

SHULTZ, HADDEN & LEACH,
8 av 26, Poydras.

WHISKEY—115 barils rectifié, en débarquement du steamer Mount Vernon et Empress, à vendre par

8 av HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

FARINE—600 barils en débarquement du steamer Mount Vernon, à vendre par

8 av HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

GRAISSE—48 barillets et 5 barils en débarquement du steamer Empress, à vendre par

8 av HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

CAFÉ—24 sacs de la Havane, reçus par le brick Uncas, à vendre par

8 av HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

CAFÉ de Rio de très bonne qualité, à vendre en magasin, par

8 av WM. PREHN, 56 Douane

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Flanelles, Britannias et drilles, en magasin, à vendre par

8 av WM. PREHN, 56, Douane

A BODEGUES—13,500 cointeaux, 93,000 vicomteaux, 31 200 grandes dames, à vendre par

8 av WM. PREHN, 56 Douane

WHISKEY Irlandais, vieux, de qualité supérieure en demejeonnes de 5 gallons, à vendre par

8 av WM. PREHN, 56, Douane

FLANELLE électorale, de qualité supérieure, à vendre par

8 av WM. PREHN, 56, Douane

VIN de Bucellas en magasin et à vendre par

8 av WM. PREHN, 56, Douane

BLANC de Plomb—New York et Bangastle, en magasin, à vendre par

8 av WM. PREHN, 56, Douane

ETOFFES pour mouchoirs—Un assortiment blanchies dernièrement reçues et à vendre en magasin, par

8 av WM. PREHN, 56 Douane

COTONNADES dernièrement reçues, à vendre en détail par

8 av Wm. PREHN, 56 Douane

WHISKEY—65 barils rectifié, à vendre par

HEWITT, HERAN & Co.
8 av 66 Gravier.

COTON 81c. Quelques balles dernièrement reçues à vendre par

8 av PEET & MORTON,
17, Chartres

COTONNADES Dunbroom—Un petit et dernièrement reçu à vendre par

8 av PEET & MORTON,
17, Chartres

CHAPEAUX de dames—16 caisses dernièrement reçues à vendre par

8 av PEET & MORTON,
17, Chartres

CIGARRES de la Havane—Un assortiment complet de 6 meilleures qualités, à vendre par

17 mars J. N. CABALLERO, 34 Vieille Levée

CHANDELLES Stearines—A-mi-le supérieur, en débarquement du navire Dominica, à vendre par

16 mars GEO. R. CLIFFORD, 69 Poydras

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Vendredi soir, 7 Avril 1843.

Depuis notre dernier rapport, les affaires ont été très limitées, nous n'avons que peu de changemens à signaler. Les produits de l'Ouest commencent à arriver en abondance, et comme la navigation de ces contrées ne sera pas interrompue ainsi, nous pouvons compter sur une très grande activité dans cette branche importante de notre commerce.

Le temps, à l'exception du mercredi où il a plu très fortement, a été très chaud et très agréable. La fièvre est toujours au même niveau.

COTON.—Arrivé depuis le 4 du courant: de Louisiane et Mississipi 6,614 balles, Tennessee et North Alabama 2,163, Arkansas 69; ensemble 8,946 balles. Exporté dans le même espace de temps: pour Liverpool 11,116 balles, Hamburg 83, Boston 53; ensemble 11,561 balles. Ce qui fait une réduction sur le stock de 2,615 balles, et laisse en outre, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 180,000 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er Stock en mains,	4,700	
Reçu depuis trois jours,	8,946	
Antérieurement,	911 407	916,353
Expédié depuis trois jours,	11,561	916 231
Antérieurement,	737,701	749,262
Stock en mains		166,986

Durant les trois jours qui viennent de s'écouler le marché ou coton a pris encore plus de fermeté, l'activité ayant persisté n'en a pas été plus grande; mais vu la nouvelle baisse du fret, les détenteurs ont obtenu une hausse de 1/4 à 1/2. Les ventes de ce matin se composent de 1,400 balles, celles d'hier de 1,600, et celles d'aujourd'hui de 2,200, ensemble 11,000 balles.

Hier le marché avait une apparence calme à sa clôture, et les arrivées n'étant généralement pas supposés à accélérer à la demande des détenteurs.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.

Ordinaire et bas,	4 1/2 à 4 3/4
Bon ordinaire,	4 3/4 à 5 1/4
Bon ordinaire et petit courant,	5 à 5 1/4
Petit courant et courant,	5 1/4 à 5 1/2
Bon courant,	5 1/2 à 5 3/4

TABAC.—Depuis notre dernier rapport les transactions ont été très médiocres. Ce peu d'affaires prouvent, ainsi que nous le disions dans notre dernier, du prix élevés demandés par les détenteurs. Les ventes se composent de 600 boucauts environ, parmi lesquels nous signalons: 140 boucauts à 2 1/2, à 2 1/2, 2 1/2 à 3 1/2, et 4 1/2 à 5 1/2; 42 boucauts à 5 1/4, 5 1/2, et 6 1/2 à 7 1/2, 120 boucauts à 2 et 2 1/2, 2 1/2 et 4 3/4. Le marché est très ferme et les prix ont légèrement haussé. Nous cotons le bon courant à 5 1/2, 5 3/4, 6 1/4, Choix à 8 3/4 à 9 1/2, 3 à 3 1/2 à 3 3/4, et 4 3/4 à 4 1/2, ordinaire 2, 3 et 4.

Arrivé depuis le 4 du courant 607 boucauts, expédié dans le même espace de temps pour Hamburg 336 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1843—Septembre 1, Stock en main	2,753	
Reçu depuis trois jours,	847	
Antérieurement,	33,761	34 616
Expédié depuis trois jours,	376	36 972
Antérieurement,	19,474	19 850
Stock en mains		13 01

SUCRE. La demande de cet article, sans être aussi active que celle que nous signalons dans notre dernier rapport, est cependant encore très bonne. La marché commence à se remettre de la panique, et les prix sont très fermes ad 1/2 et même quelquefois 3/4 de cent plus élevés. Les arrivages ont été très légers, et nous croyons que les prix actuels ne sont pas trop élevés. Nous n'apprenons pas qu'il y ait eu aucun nombre de demandeurs de recettes.

Quant à la semaine qui commencera lundi 10 avril prochain. Les pains de seconde qualité, ou de 1re pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, soit 51 3/4 onces.